

CASTELCULIER
COMPTE-RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 NOVEMBRE 2015

18 PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZÉ, Mme JUTTAUD, MM. BONNET, LARROUMET, Mme BEDIN, MM. DAVIGHI, BRULÉ, LECLERCQ, MILHOUD, Mmes PRADAL, CASTAGNÉ, M. DOULUT, Mmes GUTIERREZ, CAVAL.

Mme BATTISTUZZI pouvoir donné à Mme BARTHE
M. SABATINO pouvoir donné à Mme CAVAL

1 ABSENTE : Mme DELPECH, excusée

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du C.M. du 23 septembre 2015, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au C.M. de retirer de l'ordre du jour deux délibérations, à savoir :

. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. La délibération sera prise lors de la prochaine réunion du C.M.

. ZAC Horizon 2020 : Désignation d'un agriculteur de la Commune par tirage au sort pour travailler des terres dans le cadre d'une convention d'occupation précaire. Ces terres achetées par la SEM 47 font partie de la ZAC Horizon 2020. La délibération est sans objet compte tenu que l'attribution doit être accordée en priorité aux exploitants « jeunes agriculteurs » ayant bénéficié d'une dotation d'installation selon l'article L 411-15 du Code Rural et de la pêche maritime et qu'un seul agriculteur de la Commune en bénéficie, il s'agit d'Adrien BOUEILH.

82 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Date de convocation :	27/10/2015	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	18
Nombre de membres présents :	18	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	18	Abstention :	0

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2121 (21) : Plantations d'arbres et d'arbustes	-1 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	37 195,00
21318 (21) - 01 : Autres bâtiments publics	26 000,00	10226 (10) : Taxe d'aménagement	5 000,00
2158 (21) : Autres install., matériel et outil	-20 000,00		
2315 (23) - 24 : Installation, matériel et out	37 195,00		
	42 195,00		42 195,00

.../...

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-20 983,00	6459 (013) : Remb. sur charges Sécurité So	9 600,00
023 (023) : Virement à la section d'investis	37 195,00	7788 (77) : Produits exceptionnels divers	15 000,00
60636 (011) : Vêtements de travail	-1 000,00		
61521 (011) : Terrains	2 500,00		
61522 (011) : Bâtiments	-7 000,00		
6156 (011) : Maintenance	2 000,00		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	9 600,00		
6533 (65) : Cotisations de retraite	-800,00		
6534 (65) : Cotisations de sécurité sociale -	800,00		
6553 (65) : Service d'incendie	-1 500,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pe	150,00		
673 (67) : Titres annulés (sur excercices an	2 402,00		
739113 (014) : Reversements conventionne	1 236,00		
	24 600,00		24 600,00
Total dépenses	66 795,00	Total Recettes	66 795,00

83 – CONVENTION DE RETRAIT ENTRE LA COMMUNE DE CASTELCULIER ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES

Afin de fixer au mieux les modalités de retrait de la Commune de CASTELCULIER de la CCPAPS, le C.M. autorise, à l'unanimité, le Maire de CASTELCULIER à signer la convention de retrait entre CASTELCULIER et la CCPAPS. Cette convention traitera successivement du sort des biens, des contrats, des personnels et emprunts affectés aux compétences que CASTELCULIER avait transféré à la CCPAPS.

84 – TRANSFORMATION DU SIVOM REGION EST D'AGEN EN SIVU DU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT-FERREOL

A l'unanimité, le C.M. approuve la modification de statuts portant réduction de compétences et transformation du SIVOM Région Est d'AGEN en SIVU du Centre de Loisirs de Saint-Ferréol, à compter du 1^{er} janvier 2016.

85 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SIVU DU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT-FERREOL

Le C.M. désigne, à l'unanimité, pour représenter la Commune de CASTELCULIER au sein du SIVU du Centre de Loisirs de Saint-Ferréol, les délégués suivants :

- . délégués titulaires : Oliver GRIMA, Martine JUTTAUD
- . délégués suppléants : Sylvie GUTIERREZ, Stéphanie PRADAL

./...

86 – TABLEAU DES EMPLOIS

Le C.M., à l'unanimité, décide la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'un poste d'attaché territorial à temps non complet (17 h 30), recrutement par voie statutaire. Ses missions seront : mission juridique – veille de la sécurité juridique et du respect des procédures de l'ensemble des dossiers et actes administratifs de la collectivité et le suivi juridique/technique de l'adhésion de la Commune à l'Agglomération Agenaise.

87 – DETERMINATION DES RATIOS « PROMUS-PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le C.M. décide d'adopter les ratios suivants :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (en%)
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100%
Animateur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	100%
ATSEM de 1 ^{ère} classe	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	100%
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	100%

.../...

88 – SUPPRESSION D’EMPLOI

A l’unanimité, le C.M. décide de supprimer, à compter du 1 décembre 2015 les emplois suivants :

- Adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet, suite à la création d’emploi d’adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet, par avancement de grade
- Adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet, suite à la création d’emploi d’adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet, par avancement de grade
- Adjoint d’animation de 2^{ème} classe à temps complet, suite à la création d’emploi d’adjoint d’animation de 1^{ère} classe, à temps complet, par avancement de grade
- ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet, suite à la création d’emploi d’ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet, par avancement de grade
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, suite à la création d’emploi de technicien à temps complet, par promotion interne.

89 – MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTIONS A COMPTE DU 1^{er} JANVIER 2016

Le C.M., à l’unanimité, décide de modifier le montant des indemnités pour l’exercice des fonctions de Maire, Adjoints et de Conseillers Municipaux délégués, sans augmentation de l’enveloppe budgétaire globale.

90 – INDEMNITE AU MAIRE POUR FRAIS DE REPRESENTATION

A l’unanimité, le C.M. décide de modifier le montant de l’indemnité pour frais de représentation du Maire, à compter de l’année 2016 afin de couvrir les dépenses inhérentes à l’exercice de son mandat.

91 – CONTRAT D’ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

A l’unanimité, le C.M. charge le C.D.G 47 de négocier un contrat groupe auprès d’une entreprise d’assurance agréée, ouvert à adhésion facultative, pour les risques suivants :

- Agents CNRACL (régime spécial) : maladie ordinaire, maternité, accident de service, décès, longue maladie/longue durée
- Agents IRCANTEC (régime général) : maladie ordinaire, maternité, accident de service, grave maladie

La durée du contrat sera de 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017.

.../...

92 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N° 250 DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE LA COMMUNE EN VUE DE SON ALIENATION

Le C.M., à l'unanimité, décide la désaffectation et le déclassement d'une partie de la VC n° 250 « Rue de la Pépinière », jouxtant les parcelles AI 160, 161 et 162 d'une surface d'environ 36 m2 puis, le classement de la parcelle dans le domaine privé de la Commune et son aliénation à l'euro symbolique.

93 – CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE A L'EURO SYMBOLIQUE SOUS CONDITIONS – DELBOS

A l'unanimité, le C.M., autorise la cession à l'euro symbolique de la parcelle désaffectée et déclassée du domaine public routier communal d'environ 36 m2 à M. et Mme DELBOS Francis, jouxtant les parcelles AI 160, 161 et 162.

94 – AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION

Le C.M., à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation relative à l'entretien et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation pour les bâtiments communaux et à signer le marché public en procédure adaptée.

95 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014

A l'unanimité, le C.M. donne acte de la communication des rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics de distribution de l'Eau Potable et de l'Assainissement de l'exercice 2014.

96 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SIVOM DE LA REGION EST D'AGEN – EXERCICE 2014

A l'unanimité, le C.M. prend acte et approuve le rapport annuel d'activité du SIVOM AGEN Est de l'exercice 2014.

97 – APPROBATION MODIFICATION STATUTAIRE ET EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT EAU 47 A COMPTEUR DU 1^{er} JANVIER 2016

Le C.M. donne son accord pour l'élargissement du territoire syndical des statuts du Syndicat Eau 47 et pour les adhésions aux compétences optionnelles à la carte.

.../...

98 – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE FRANCE TELECOM

A l'unanimité, le C.M. décide de confier les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom, secteur ZAC de Carboundères, au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47).

Questions diverses

- Renouvellement logo de la Commune

Monsieur le Maire informe le C.M. que la Commission Communication et Culture, présidée par Corinne BARTHE a mené une réflexion sur la création d'un nouveau logo pour la Commune.

Pour cela, la Commission a fait appel à un professionnel, l'Ent. NERO. Ce dernier a travaillé sur un logotype ayant comme idée directrice que celui-ci doit être considéré dans l'action de l'élu, comme un service au citoyen.

Partant de cette déclinaison et en privilégiant comme fil conducteur, le bien vivre, la proximité, le village, le dynamisme économique et associatif, Corinne BARTHE propose le nouveau logo et souhaite recueillir l'avis de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le C.M. trouve la forme du logo épuré, dynamique et donne son accord pour le retenir. Le nouveau logo de la Commune figurera désormais sur tous les documents de la Commune et sur les véhicules de la Mairie.

- Association « Notre Dame du Coteau »

Monsieur le Maire fait part de la création de l'Association « Notre Dame du Coteau » dont le siège social est à BON-ENCONTRE et en lien avec les Communes de BON-ENCONTRE, CASTELCULIER, LAFOX et SAINT-CAPRAIS-DE-LERM.

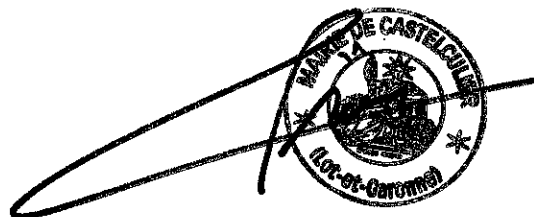
De par son statut, elle pourra bénéficier d'une location gratuite de la Salle des Fêtes de CASTELCULIER, ce qui est accepté par le C.M., à l'unanimité.

Le secrétaire de séance



Corinne BARTHE

Le Maire



Olivier GRIMA